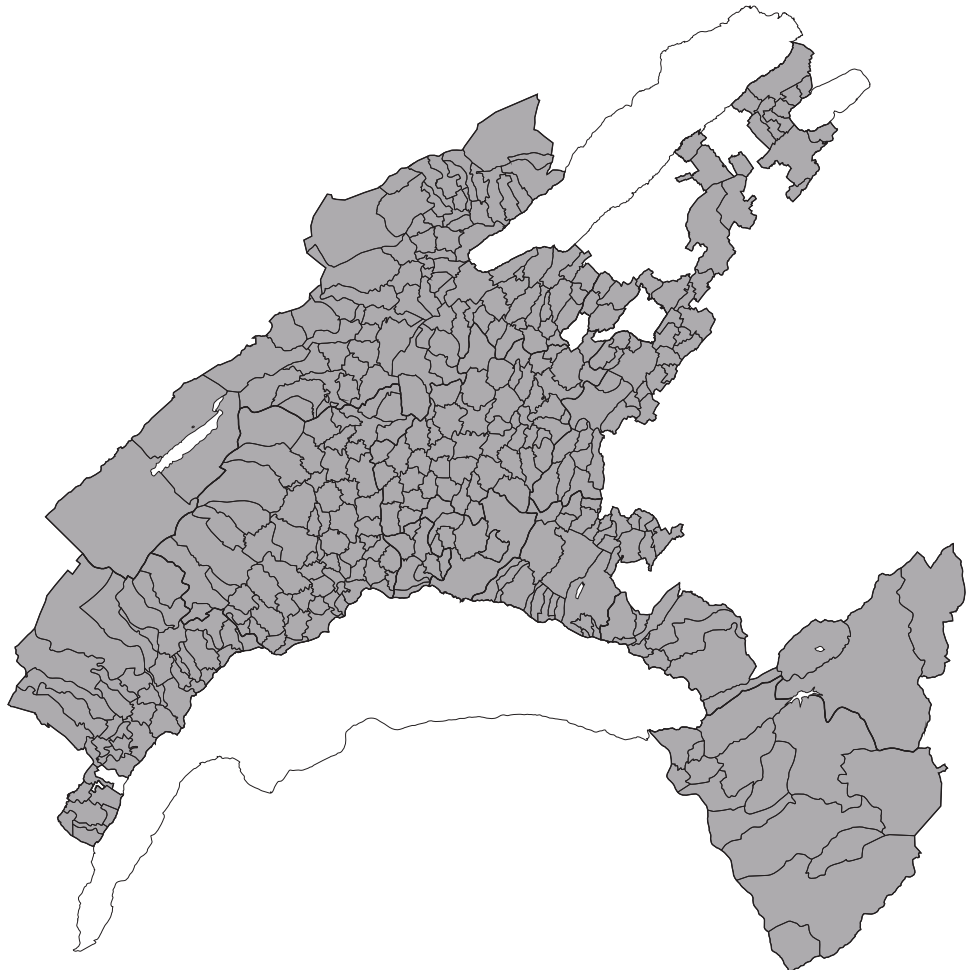


RAPPORT D'ADJUDICATION
APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE OUVERTE POUR DES PRESTATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS CVC-S-E-MCR

contrats-cadre de mandataires d'entretien parc immobilier de l'Etat de Vaud

Lots 32a – 33a : Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe,
Etablissement pénitentiaire du Simplon 43, Prison du Bois-Mermet



contrats-cadre de mandataires d'entretien parc immobilier de l'Etat de Vaud

LOTS 32A – 33A
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE LA PLAINE DE L'ORBE
ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DU SIMPLON 43
PRISON DU BOIS-MERMET

APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE OUVERTE
POUR DES PRESTATIONS D'ARCHITECTES
ET D'INGÉNIEURS CVC-S-E-MCR
RAPPORT D'ADJUDICATION
MARS 2021

1.	PRÉAMBULE	
-----------	------------------	--

2.	PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES	
2.1	Genre et type de procédure	02
2.2	Planning de la procédure	03
2.3	Comité d'évaluation	03

3.	PROCESSUS D'ÉVALUATION	
3.1	Questions des candidats	03
3.2	Réception des offres	03
3.3	Ouverture des offres	03
3.4	Demandes d'explication	03
3.5	Etape 1 : contrôle de conformité	04
3.6	Etape 2 : évaluation sous l'angle des critères d'aptitude	04
3.7	Etape 3 : évaluation sous l'angle des critères d'adjudication	05
3.8	Audition des candidats	06
3.9	Synthèse des notes	06
3.10	Recommandation d'adjudication	08
3.11	Notification de la décision d'adjudication	08
3.12	Approbation	08

1. Préambule

En 2018, la DGIP a lancé un appel d'offres portant sur toutes les prestations d'architecture et d'ingénierie CVC-S-E-MCR sur les bâtiments de son parc immobilier. Cet appel d'offres comportait 35 lots. Pour diverses raisons, les bureaux adjudicataires du Lot 33 EPO – Etablissements de la plaine de l'Orbe et d'une partie du Lot 32 Prison du Bois-Mermet, Lausanne / Etablissement du Simplon, Lausanne / Prison de la Tuilière, Lonay / EDM – Etablissement de détention pour mineurs, Palézieux doivent être remplacés.

Le marché mis en soumission dans l'appel d'offres portait sur toutes prestations d'architecture et d'ingénierie CVC-S-E-MCR sur une partie des bâtiments des Etablissements de la plaine de l'Orbe, sur l'établissement du Simplon et sur la Prison du Bois-Mermet à Lausanne, gérés par la DGIP.

Le marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres sous forme de contrat-cadre, car le maître d'ouvrage ne pouvait pas déterminer à l'avance l'ensemble des prestations qui seront à effectuer.

L'appel d'offres portait exclusivement sur les prestations d'architectes et d'ingénieurs CVC-S-E-MCR. Les autres spécialistes nécessaires (ingénieurs civils, ingénieurs AEAI, physiciens du bâtiment, etc.) seront désignés par le maître de l'ouvrage au gré des besoins et selon le régime légal des marchés publics.

2. Cadre de la procédure

2.1 Genre et type de procédure

L'appel d'offres s'est déroulé selon une procédure ouverte conforme aux dispositions légales suivantes :

- l'accord OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics ;
- l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1.6.2002 ;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994 ;
- la Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 24.06.1996 et à son règlement d'application du 07.07.2004 ;
- la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée sur le site internet www.simap.ch et dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud.

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est l'Etat de Vaud. Il est représenté par la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP).

Etat de Vaud
Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP)
Direction de l'Architecture et de l'Ingénierie (DAI)
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Irbis Consulting SA
rue des Vignerons 1A
1110 Morges

2.2 Planning de la procédure

Publication de l'avis sur www.simap.ch	27 octobre 2020
Dépôt des éventuelles questions	6 novembre 2020
Réponse aux questions	13 novembre 2020 (indicatif)
Publication de la rectification sur www.simap.ch*	4 décembre 2020
Remise des offres par les soumissionnaires	18 décembre 2020 à 12h00 (midi)**
Séance du comité d'évaluation	21 janvier 2021
Auditions des soumissionnaires à la discrétion de l'adjudicateur	Fin janvier 2021
Adjudication	Février 2021
Signature des contrats (sous réserve d'un éventuel recours)	Février 2021

* Une rectification portant sur l'ampleur du mandat à attribuer (ajout de 4 bâtiments du lot 32) a été publiée le 4.12.2020.

** La date de rendu était initialement fixée au 9 décembre 2020. Elle a été décalée suite à la publication de la rectification.

2.5 Comité d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un comité d'évaluation constitué des personnes suivantes:

PRÉSIDENT DU COMITÉ

M. Emmanuel Ventura – ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COMITÉ

M. Laurent Amez-Droz – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DIF,
CHEF DE LA DIRECTION IMMOBILIER ET FONCIER

Mme Christiane Von Roten – PONT12 ARCHITECTES SA,
ARCHITECTE ASSOCIÉE

M. Enrique Zurita – WEINMANN ENERGIES SA, INGÉNIEUR CVS

SUPPLÉANTS DU COMITÉ

M. Christopher Pyroth – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, INGÉNIEUR

M. Laurent Leuba – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, ARCHITECTE



3. Processus d'évaluation

3.1 Questions des candidats

Aucune question n'a été posée par les candidats.

3.2 Réception des offres

Conformément aux documents d'appel d'offres, les dossiers ont été transmis par voie électronique via la plateforme Incamail.

Le délai de réception des offres était initialement fixé au 9 décembre 2020 à 12h00. Suite à l'ajout des établissements de Bois-Mermet, du Simplon, de la Tuilière et l'EDM de Palézieux dans le marché, ce délai a été repoussé au 18 décembre 2020 à 12h00. Ce report a fait l'objet d'une publication sur le site www.simap.ch en date du 4 décembre 2020. Par ailleurs, les soumissionnaires inscrits en ont été informés individuellement par email le même jour.

Neuf offres ont été reçues dans les délais impartis:

LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG

ENERGIL SÀRL MARLY

DUCHEIN SA VILLARS-SUR-GLÂNE

PRO-INEL SA GIVISIEZ

SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE

JC CONSULT SA LAUSANNE

MAB - INGÉNIEURIE SA MORGES

ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE

AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE

ETIENNE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES

CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE

DOLCI ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS

CHAMMARTIN & SPICHER SA LAUSANNE

LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE

FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES

AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE

A-RR. SA LAUSANNE

PONZIO GROUPE SA THIERRENS

BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

ATELIERS D'ARCHITECTURE SA / AA YVERDON-LES-BAINS

AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE

OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE

SRG ENGINEERING SA LE MONT S/LAUSANNE

3.3 Ouverture des offres

L'ouverture des offres a eu lieu par visioconférence le 21 décembre 2020 en présence de M. Laurent Leuba (DGIP) et Mme Inès Baudry (Irbis Consulting).

3.4 Demandes d'explication

Aucune demande d'explication n'a été nécessaire.

3.5 Etape 1 : contrôle de conformité

Le contrôle de conformité a été fait par l'organisateur de la procédure puis soumis à l'avis du comité d'évaluation.

Ce contrôle portait sur les points suivants :

- l'offre a été remise dans les délais ;
- l'offre est correctement remplie et tous les documents demandés ont été remis ;
- l'offre ne contient pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, signatures non valables, etc.) ;
- les conditions de participation sont remplies par le soumissionnaire ;
- le soumissionnaire dispose de la compétence de signature pour des demandes d'autorisation et de mise à l'enquête au sens de l'article 107 de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC, 04.12.1985).

L'organisateur de la procédure a signalé au comité que suite à un problème avec la plateforme Incamail, les pièces jointes de l'offre n°9 (Omar Trinca) ont été envoyées en deux fois. Le soumissionnaire ayant démontré sa bonne foi en produisant de nombreuses pièces justificatives et n'ayant bénéficié d'aucun avantage concurrentiel, le comité d'évaluation a décidé de déclarer cette offre conforme.

Les neuf offres ont été déclarées conformes.

3.6 Etape 2 : évaluation sous l'angle des critères d'aptitude

Les offres retenues à l'issue du contrôle de conformité ont ensuite été évaluées selon les critères d'aptitude impératifs suivants :

BUREAU D'ARCHITECTES

- 1 Une référence relative à des travaux ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation soumise à l'enquête publique.
- 2 Une référence relative à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres ouverte ou sélective, pour l'adjudication de travaux de construction ou de rénovation, soumise aux dispositions de l'accord intercantonal sur les marchés publics – AIMP 25.11.1994 et 15.03.2001.
- 3 Une référence relative à des travaux conduits dans un bâtiment en exploitation, inclus obligatoirement direction architecturale et direction des travaux.

BUREAU(X) D'INGÉNIEURS CVC-S-E-MCR

- 4 Une référence pour chaque spécialité (CVC-S-E-MCR) relative à un projet d'entretien, de rénovation ou de transformation pour l'ensemble des phases SIA suivantes : études (phase 3 selon SIA 112), appel d'offres (phase 4 selon SIA 112) et réalisation (phase 5 selon SIA 112).

Compte tenu de l'extrême importance des interventions menées par les ingénieurs sanitaires en milieu pénitencier, le comité d'évaluation a déclaré inaptes trois équipes dont l'ingénieur S ne présentait pas de référence incluant la phase réalisation.

Il s'agit des offres suivantes :

n°3 Itten+Brechtbühl SA ; Amstein + Walthert SA

n°6 Fehlmann Architectes SA ; Amstein + Walthert SA

n°8 Ateliers d'Architecture SA / AA ; Amstein + Walthert SA

3.7 Etape 3 : évaluation sous l'angle des critères d'adjudication

Les offres retenues à l'issue de l'évaluation sous l'angle des critères d'aptitude ont ensuite été appréciées par le comité sous l'angle des critères d'adjudication.

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)	PONDÉRATION	BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES D'ADJUDICATION
1 Prix (adj. 1)	30%	0 Aucune possibilité d'évaluation Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.
1.1 Tarif horaire du bureau d'architectes	20%	
1.2 Tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs CVC-S-E-MCR	10%	
2 Organisation et ressources mises à disposition (adj. 2)	40%	1 Insuffisant Soumissionnaire qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2.1 Organisation pour l'exécution du marché	20%	
2.2 Qualifications des personnes-clés	20%	
3 Expérience du soumissionnaire (adj. 3)	30%	2 Partiellement suffisant Soumissionnaire qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3.1 Projets de référence du bureau d'architectes	20%	
3.2 Projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs CVC-S-E-MCR	10%	
		3 Satisfaisant Soumissionnaire qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres soumissionnaires.
		4 Bon et avantageux Soumissionnaire qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres soumissionnaires, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.
		5 Très intéressant Soumissionnaire qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres soumissionnaires, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.

3.7.1 Principe de notation

Le critère prix a été noté selon les formules suivantes :

adjudication 1.1

Note =

$$5 \times \frac{(2 \times \text{tarif horaire offert le plus bas}) - \text{tarif horaire du candidat}}{(\text{tarif horaire offert le plus bas})}$$

adjudication 1.2

Note =

$$5 \times \frac{(2 \times \text{tarif horaire moyen offert le plus bas}) - \text{tarif horaire moyen du candidat}}{(\text{tarif horaire moyen offert le plus bas})}$$

Les demi-points pouvaient être utilisés si nécessaire.

3.7.2 Note finale

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées, arrondie au centième de point.

3.8 Audition des candidats

Le comité d'évaluation n'a procédé à aucune audition.

3.9 Synthèse des notes

ADJUDICATAIRE	
SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.68
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	4.69
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	4.67
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	3.50
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	3.00
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	4.00
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.83
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	4.00
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.50
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.95
RANG	1^{ER} RANG

Les tableaux détaillés d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le maître de l'ouvrage.

DOLCI ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.79
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	4.69
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	5.00
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	3.50
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	3.00
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	4.00
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.50
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	3.50
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.50
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.89
RANG	2^E RANG

LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.46
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	4.47
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	4.44
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	3.25
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	3.00
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	3.50
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.00
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	3.00
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.54
RANG	5^E RANG

ETIENNE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.99
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	5.00
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	4.98
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	3.25
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	3.00
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	3.50
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.00
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	3.00
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.70
RANG	3^E RANG

A-RR. SA LAUSANNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.46
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	4.47
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	4.44
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	2.75
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	2.50
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	3.00
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.00
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	3.00
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.00
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.34
RANG	6^E RANG

OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	APTE
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
1. PRIX HT 30%	4.76
1.1 tarif horaire du bureau d'architectes 20%	4.69
1.2 tarif horaire moyen du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	4.89
2. ORGANISATION ET RESSOURCES MISES À DISPOSITION 40%	3.25
2.1 organisation pour l'exécution du marché 20%	3.00
2.2 qualifications des personnes-clé 20%	3.50
3. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE 30%	3.17
3.1 projets de référence du bureau d'architectes 20%	3.00
3.2 projets de référence du (des) bureau(x) d'ingénieurs 10%	3.50
NOTE GLOBALE PONDÉRÉE	3.68
RANG	4^E RANG

ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	INAPTE
FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	INAPTE
ATELIERS D'ARCHITECTURE SA / AA YVERDON-LES-BAINS	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	CONFORME
CRITÈRES D'APTITUDE	INAPTE

3.10 Recommandation d'adjudication

Le comité d'évaluation recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat à l'équipe suivante, qui remplit pleinement les conditions lui permettant d'être adjudicataire et qui a remis l'offre la plus avantageuse économiquement :

- ARCHITECTURE, DIRECTION DE PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX
Sermet Gross Architectes sàrl – LAUSANNE
- INGÉNIEURIE CVC-MCR
Jakob Forrer SA – LE MONT-S/LAUSANNE
- INGÉNIEUR S
JC Consult SA – LAUSANNE
- INGÉNIEUR E
MAB - Ingénierie SA – MORGES

3.11 Notification de la décision d'adjudication

La décision d'adjudication sera notifiée et sommairement motivée par courrier recommandé aux soumissionnaires ayant remis une offre.

3.12 Approbation

Le comité d'évaluation valide ce rapport d'adjudication.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU COMITÉ
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,
ARCHITECTE CANTONAL

LAURENT AMEZ-DROZ
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DIF,
CHEF DE LA DIRECTION IMMOBILIER
ET FONCIER

CHRISTIANE VON ROTEN
PONT12 ARCHITECTES SA,
ARCHITECTE ASSOCIÉE

ENRIQUE ZURITA
WEINMANN ENERGIES SA,
INGÉNIEUR CVS

CHRISTOPHER PYROTH
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,
INGÉNIEUR

LAURENT LEUBA
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,
ARCHITECTE

COMPOSITION

DU COMITÉ D'ÉVALUATION

LES OFFRES ONT ÉTÉ ÉVALUÉES
PAR UN COMITÉ D'ÉVALUATION
CONSTITUÉ DES PERSONNES
SUIVANTES :

PRÉSIDENT DU COMITÉ

EMMANUEL VENTURA
ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI,
ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COMITÉ

LAURENT AMEZ-DROZ
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DIF,
CHEF DE LA DIRECTION IMMOBILIER
ET FONCIER
CHRISTIANE VON ROTEN
PONT12 ARCHITECTES SA,
ARCHITECTE ASSOCIÉE
ENRIQUE ZURITA
WEINMANN ENERGIES SA,
INGÉNIEUR CVS

MEMBRES SUPPLÉANTS

CHRISTOPHER PYROTH
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,
INGÉNIEUR
LAURENT LEUBA
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,
ARCHITECTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA

RÉSULTAT DE L'ADJUDICATION

APPEL D'OFFRES
EN PROCÉDURE OUVERTE
POUR DES PRESTATIONS
D'ARCHITECTES
ET D'INGÉNIEURS CVC-S-E-MCR
CONTRATS-CADRE
DE MANDATAIRES D'ENTRETIEN,
PARC IMMOBILIER DE L'ÉTAT DE VAUD
LOTS 32A–33A
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
DE LA PLAINE DE L'ORBE
ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE
DU SIMPLON 43
PRISON DU BOIS-MERMET

ADJUDICATAIRE

SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
JAKOB FORRER SA LE MONT S/LAUSANNE
JC CONSULT SA LAUSANNE
MAB - INGÉNIEURIE SA MORGES

SOUSSIONNAIRES

LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG
ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE
ETIENNE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES
DOLCI ARCHITECTES SÀRL YVERDON-LES-BAINS
FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES
A-RR. SA LAUSANNE
ATELIERS D'ARCHITECTURE SA / AA YVERDON-LES-BAINS
OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE